



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Affaire suivie par : Virginie VERSTRAETE

Agen, le 15/04/2024

Tél : 05 53 69 34 93 – 06 73 45 02 24
Mél : virginie.verstraete@lot-et-garonne.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à

Madame, Monsieur le Maire,

Objet : Indemnité de solidarité nationale (ISN) –
Températures élevées du 10/05/2023 au 31/08/2023

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint :

- l'arrêté préfectoral du 10 avril 2024 à afficher en mairie jusqu'au 15 mai 2024
- le communiqué de presse relatif à l'objet
- le certificat d'affichage

Je vous remercie de transmettre le certificat d'affichage ci-joint à la Direction Départementale des Territoires, scanné de préférence, à l'adresse mel suivante : ddt-isn-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le Chef du service de l'économie agricole,


Jean-Pierre DEVIN